



# TREB'INFO

## Juin 2005

Mairie de Trébeurden  
rue des plages  
22560 TREBEURDEN  
Tél 02.96.15.44.00



Cher ami, Monsieur le Maire de Trébeurden, Michel Lissillour,

Moi, ingénieur Smochina Nicu, Maire de la Commune de Vilcelele, à mon nom personnel, au nom des conseillers locaux et au nom des habitants de la commune de Vilcelele, sincèrement et avec beaucoup de respect nous vous remercions pour votre effort d'être cette année à nos côtés.

Nous remercions également tous les habitants de Trébeurden, pour leur effort de participer chaque année à l'entretien de ce lien de parrainage et d'amitié entre nous.

Nous apprécions depuis longtemps la continuité de cette liaison de parrainage, surtout que tout dépend de vous et nous espérons que vous allez continuer être à nos côtés pour toujours.

Je vous assure que cette année votre équipe a été à côté de nous, et nous vous remercions.

Cher ami, je suis fier que vous respectiez cette relation et que nous on peut en bénéficier.

Nous espérons que votre pays soutiendra la politique de notre pays pour entrer dans l'UE.

Nous avons reçu avec plaisir vos donations qui nous sont d'un grand besoin.

En espérant que nous allons continuer cette relation d'amitié, vous avez toute ma considération et celle des conseillers locaux.

Avec beaucoup de respect et d'amitié,

Maire, ingénieur Smochina Nicu

**Message confié aux 11 membres du convoi humanitaire qui s'est déroulé du 4 au 14 mai 2005**

## INFORMATIONS SERVICE ENFANCE – JEUNESSE

---

Création d'une commission « Bourse aux projets » qui accordera après examen, un soutien financier pour permettre aux jeunes de la commune de réaliser un projet individuel ou collectif. Pour pouvoir prétendre à cette aide, il est convient d'avoir entre 10 et 30 ans, d'habiter la commune et d'avoir une motivation et un engagement sincère dans la démarche.

Comment obtenir cette aide ? Déposer un dossier auprès de Bertrand Régnauld comprenant une lettre de motivation et un budget prévisionnel du projet envisagé faisant apparaître la somme demandée à la commission. Une retransmission du projet (raconter comment s'est déroulé projet) sera demandée. Pour tous renseignements contacter Bertrand Régnauld au 06 81 67 30 35 ou en mairie au 02 96 15 44 00

---

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2005

### **DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT - PROGRAMME 2005**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des opérations éligibles à la DGE pour l'année 2005. Elles portent sur les travaux de voirie, du patrimoine immobilier et des équipements scolaires. Trois opérations sont retenues, l'aménagement de la mairie avec une demande de subvention de 78 000 euros, les travaux de terrassement et réseaux d'eaux pluviales de la rue de Kérariou avec une demande de subvention de 53 090 euros et ceux de la rue de Traou Meur avec une demande d'aides de 57 517 euros.

### **CONTRAT D'ASSOCIATION - ECOLE SAINT DOMINIQUE**

Le conseil Municipal décide d'appliquer les règles proposées par la préfecture

relatives au financement des classes maternelles et élémentaires des écoles privées sous contrat. Les montants versés s'appuient sur la réalité des coûts des écoles publiques soit 924,14 € pour un élève de maternelle et 320 € pour un élève de primaire. A cette somme s'ajouteront les coûts d'entrée et de transport vers la piscine.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de proposer une aide l'école à Saint Dominique pour organiser leur service de Restauration de midi (pour mémoire, les repas sont fournis par la cuisine centrale de la salle de Mézascol) et fixe cette aide à 105,60€ par élève et par an.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE CRECH HERY**

L'assemblée approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public de

la place de Crec'h Héry préparé par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 70 000 € TTC, soit un coût réel de 42 000 € TTC pour la commune compte tenu du fonds de concours et du FCTVA.

### **ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE: SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Suite à une demande du 7 mai 2004, le Conseil général a accordé une aide de 2 324 € par an pendant 3 ans pour l'entretien d'itinéraires de promenade et de randonnée. Une charte qualité pour des itinéraires respectueux des milieux naturels et une convention vont être signées.

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER AVRIL 2005

### **TAUX D'IMPOSITION 2005 - VOTE DES TROIS TAXES**

Après délibération, l'assemblée décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes, à savoir :

Taxe d'habitation 11,10 %, Taxe foncière (bâti) 16,77 % et Taxe foncière (non bâti) 51,76 %

### **ADOPTION DES BUDGETS 2005 - COMMUNE ET ANNEXES**

Après lecture et délibération, l'assemblée adopte les différents budgets présentés (Commune, Eau potable, Assainissement, Port de Plaisance, pompes funèbres).

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2005**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions pour un montant total de 32 093,32 euros (détail dans le futur bulletin municipal).

### **FINANCES COMMUNALES - PRET IENA MODULABLE :**

Compte tenu de l'accord conclu avec le Crédit Agricole Mutuel et la Banque de Financement et de Trésorerie, des besoins de financements des investissements prévus au budget de la Commune, et souhaitant pouvoir profiter des opportunités des marchés financiers, l'assemblée décide de scinder le prêt numéro 040220 en deux tranches :

- tranche 1 pour 1 250 000 €
- tranche 2 pour 1 250 000 € qui sera mobilisée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### **FINANCES COMMUNALES - RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 26 janvier 2005 l'informant que le contrat d'ouverture de crédit "ligne de trésorerie" auprès du Crédit Agricole, approuvé par la délibération du 27 février 2004, arrive à échéance. Le Conseil Municipal décide de reconduire cette ligne de trésorerie aux conditions suivantes : prêt T4M majoré de 0,25 %, plafond d'emprunt : 600

000 euros, durée : 1 an, échéances trimestrielles.

### **INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Il résulte de la législation que les indemnités de fonction allouées aux membres de la municipalité ne doivent plus être fixées en valeur absolue, mais en pourcentage de la rémunération allouée à un agent communal. Par ailleurs, la loi autorise le versement d'une indemnité plafonnée aux autres membres du Conseil Municipal. Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide de réduire le montant des indemnités allouées précédemment et de les fixer en pourcentage (38% pour le maire, 12% pour les adjoints, 6% pour les conseillers délégués) et d'attribuer aux Conseillers Municipaux une indemnité mensuelle de 100 euros pour couvrir forfaitairement les frais entraînés par leurs fonctions.

### **MARCHE D'ASSURANCES :**

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de GROUPAMA assurances pour l'ensemble des lots objets de la mise en concurrence pour les montants suivants : lot 1 - Dommages aux biens : 9 762 € TTC (avec franchise 206 €), lot 2 - Responsabilité : 3 991,73 € TTC, lot 3 - Flotte : 7 277,20 € TTC (sans franchise), Auto mission : 449,99 € TTC, Bateaux : 869,44 € TTC, lot 4 - Protection juridique : 1 126 € TTC.

### **TRAVAUX ECOLE DE VOILE :**

Pour réaliser les travaux d'installation d'un abri de jardin, une déclaration de travaux est nécessaire, elle concerne la parcelle communale cadastrée AK 123, sur laquelle se situe l'école de voile.

### **EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**

En vue de créer le futur lotissement du Gavel, il est nécessaire d'entreprendre les travaux d'extension du réseau d'assainissement jusqu'au lotissement. La Maitrise d'œuvre de conception sera

confiée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC DU GIRATOIRE DE PEN LAN**

L'assemblée approuve le projet d'extension de l'éclairage public du giratoire de Pen Lan préparé par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 14 600 € TTC, soit un coût réel de 7 300 € TTC pour la commune compte tenu du fonds de concours et du FCTVA.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PARKING PRÈS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA RUE GUY LE BORGNE**

L'assemblée approuve le projet d'extension de l'éclairage public du parking de la maison des associations et de la rue Guy le Borgne préparé par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 16 400 € TTC, soit un coût réel de 8 940€ TTC pour la commune compte tenu du fonds de concours et du FCTVA.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC - AMENAGEMENT DE LA RD 65**

L'assemblée approuve le projet d'extension et de rénovation de l'éclairage public de la Route Départementale 65 à Pen Lan préparé par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 4 600€ TTC pour les travaux d'extension et de 3 000 € TTC pour les travaux de rénovation. Compte tenu des fonds de concours et du FCTVA, le coût réel pour la commune sera de 2 760 € TTC pour les travaux d'extension et de 1 350 € TTC pour la rénovation.

### **CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE AC66 A LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une délibération du 21 octobre 1982, relative à une cession gratuite de la parcelle AC66 (située près de la Maison du 3<sup>ème</sup> âge) n'a pas été exécutée et propose de régulariser cette cession.

### **CESSIONS DE TERRAINS (AC 511, AC 512, AC 513) RUE DU STADE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 décembre 2004 l'autorisant à négocier avec 3 propriétaires riverains de la rue du stade dont les parcelles font l'objet d'une emprise de voirie. Ces 3 propriétaires sont favorables à une cession gratuite et pour faciliter les démarches notariées, les 3 dossiers seront transmis à Maître GUILLOU, notaire à Tréguier, représentant l'un des riverains.

### **CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ANIMATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter dès à présent les financements pour la construction de la salle d'animation, L'Assemblée sollicite un financement auprès de la Communauté d'Agglomération LANNION TREGOR, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT), et de l'Europe dans le cadre des fonds Européens.

### **AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE**

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans les affaires suivantes :

affaires n°05 01273-1 et 05 01276-1

Demande d'annulation du permis de construire et du permis de démolir accordés à la société COFRADIM RESIDENCES par Mme MOULIN-JAN, conjointement avec mesdames TREANTON, RABUT-JAN, HERVE, PINARDELEGREY, JOURNET, monsieur PINARDELEGREY, messieurs et mesdames LE BERRE, MEYER, HERVE, MISTRAL, CHASTENET DE GERY, HACQUIN et l'association Les Amoureux de Trébeurden.

affaire n°05 00682-5

Demande indemnitaire, du fait du préjudice par la décision du 02 novembre 2001 accordant un emplacement de taxi à Monsieur LE VOT, présentée par Mr Pierrick EVANO.

affaires n°05 01351-6 et 05 01349-1

Requêtes en annulation et en référé contre le refus du transfert du permis de construire n°22 343 98 G 1034 au profit de la SCCV Grand Large Promotion par la SARL EOLARMOR

### **RENOVATION DE L'EGLISE PAROISSIALE: HONORAIRES DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 22 décembre 1999 avec le cabinet BONNOT pour le projet de réhabilitation de l'Eglise. La rémunération, fixée sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 388 744,99 €, portait sur une mission de base au taux de 11,20%, soit 43 539,44 €. L'avenant réglementaire permettant de fixer définitivement le montant des honoraires au stade de l'A.P.D. (Avant projet définitif), conformément aux dispositions de l'article 4.2 du CCAP n'a pas été signé entre les parties. Le montant des honoraires de Monsieur BONNOT aurait dû s'élever à 74 414,37 €, soit une différence de 26 874,93 €. Conscients de responsabilités réciproques ( Monsieur le Sous-Préfet n'autorisant pas la signature d'un avenant postérieur à l'achèvement des travaux ), les parties décident le versement d'une indemnité transactionnel de 23 920 € TTC pour solde définitif.

## ETAT CIVIL 2005

### **NAISSANCES :**

Le 5 janvier, LE BRIS Enora  
Le 13 mars, RENAULT- EVEN Titouan  
Le 7 avril, CRESTEL Elouan  
Le 11 avril, LISSILLOUR Aymeric  
Le 27 avril, DELPHIN -POULAT Héloïse  
Le 6 mai, LE TILY Adèle  
Le 7 mai, RAIMBAULT Martin  
Le 13 mai, LE ROUZIC Jérémie

### **MARIAGES :**

Le 23 avril, MAINGUET Régis et FLAMENT Anne-Marie  
Le 6 mai, GARNIER Guillaume et ALIX Céline

### **DECES :**

Le 30 décembre, CALMÉ ép. LE FLANCHEC Marcelle  
Le 13 janvier, COZIC André  
Le 19 janvier, FRICHETEAU vve DENES Gilberte  
Le 20 janvier, CAMPION vve LE BIVIC Yvonne-Marie  
Le 2 février, RIBOULET Claude  
Le 7 février, LE CORRE René  
Le 9 février, GUÉZOU Jeanne vve DOMINGUES  
Le 9 février, GUÉVEL Jean  
Le 12 février, SOYER André  
Le 12 février, OMNES Yannick  
Le 15 février, BERTRON Jean  
Le 17 février, ROGARD ép. LISSILLOUR Yvane  
Le 16 février, LE QUERREC vve TANNOU Simone

Le 22 février, THOMAS Jean  
Le 23 février, CHEVALIER Guy  
Le 28 février, KERHOAS Jane  
Le 12 mars, LEFEBVRE ép. ETIENNE Marcelle  
Le 3 mars, ALBERT Paul  
Le 4 mars, ROÏC François  
Le 23 mars, GUILLERM Georges  
Le 24 mars, PILLET Charles  
Le 14 avril, TRÉMEL Jean-Yves  
Le 17 avril, HAMON François  
Le 17 avril, LE COZIC Jeanne  
Le 23 avril, NICOL vve CONNAN Marie Mathilde  
Le 9 mai, KERANFLEC'H Théophile  
Le 10 mai, CAPITAINE vve PETTON Anne Marie

## LA MUSIQUE A TREBEURDEN

La fête de la musique du mois de juin est l'occasion d'évoquer les différents moyens d'apprendre la musique à Trébeurden. Voici la palette musicale ....

### **LA BOITE A MUSIQUE**

Le nom de la Boite à Musique apparaît dans la presse pour la première fois en 1983 lors de la création de l'opéra pour enfants de M.Landowski « la Sorcière du Placard aux balais ».

Suite à plusieurs autres spectacles donnés en privé, les parents d'élèves de Jacqueline Le Provost décident de créer une association afin d'ouvrir au public ces prestations et de donner aux enfants la possibilité de monter sur scène dans de meilleures conditions. Très rapidement une chorale pour adultes a vu le jour et ses nombreuses prestations sont venues étoffer les programmes de « la Boite à Musique ».

Le but de l'association « La Boite à

Musique» depuis sa création en 1986 est de promouvoir le spectacle musical pour les enfants en les faisant s'exprimer sur scène par des créations faites pour eux, comme autant de projets pédagogiques. La chorale d'adultes quant à elle participe à bon nombre d'animations à Trébeurden.

Contact: Mme M.C.PLEVIN: 02 96 23 99 23

## RA DO MISOL

L'association RADOMISOL a été créée en 1989 afin de répondre au besoin de la population pleumeuroise et trebeurdaïaise pour l'enseignement de la musique, en pratique de loisir et découverte musicale.

Elle comptait au début une vingtaine d'élèves et depuis les effectifs varient, suivant les années, de 70 à 90 élèves en classe d'instrument. De 4 enseignants au départ, elle emploie actuellement 10 professeurs pour l'enseignement en pratique individuelle des instruments suivant : piano, violon, flûte traversière, flûte à bec, guitare classique guitare d'accompagnement et électrique, batterie, clarinette et saxophone. Les cours sont collectifs pour la formation musical enfants -adultes, l'éveil musical, le chants choral enfants -adultes.

L'association *compte* la seule chorale de femmes du Trégor : « les Voix d'Elles ». Au démarrage les cours étaient

dispensés entre les deux communes .Depuis 1996 ils se déroulent dans la Maison des associations (ancienne école primaire de Pleumeur). Radomisol partage les locaux avec la batterie fanfare de Pleumeur Bodou.

Contact: Mme A LE BOUETTE : 02 96 15 48 35

## ECOLE DE MUSIQUES ACTUELLES DU TREGOR

L'Ecole de Musiques Actuelles du Trégor s'est installée à Trebeurden en septembre 2004. Cette école d'un nouveau genre est spécialisée dans le jazz et les musiques actuelles et propose un cursus professionnel ou d'initiation à la musique par de professeurs diplômés d'état. En 2004 60 élèves se sont inscrits. Des stages sont organisés pendant les vacances sur différents thèmes tels que la musique assistée par ordinateur, l'enregistrement de CD en studio professionnel, le piano, la guitare, le

chant, et bien d'autres encore...

Contact: Mr J JAOUEN: 06 22 67 68 24

## MUSIQUE POUR TOUS

L'association Musique Pour Tous a été créée le 15 janvier 2005. L'association a pour but d'enseigner la musique à moindre coût, pour que la musique soit accessible aux petits budgets. Les cours ont lieu à la maison des associations. Elle compte 18 membres, 2 enseignants et 6 élèves.

Contact: Mr A Renon : 02 96 23 68 44



## A VOS PLUMES !



Date à retenir : Mardi 5 juillet à 21 heures, un concert sera donné à l'Eglise de Trébeurden par la chorale AWEL DREGER au profit d'une école de l'Asie du Sud Est. (entrée 10 euros pour les adultes et gratuit pour les moins de 12 ans)  
**Venez nombreux.**

### Lettre de l'association VISAGE

*« L'association « Visage » se fait l'écho d'un certain nombre de Trébeurdaïais sur l'insécurité qu'il y a à marcher le long des rues, à Trébeurden, du fait de l'encombrement des trottoirs par des véhicules en stationnement. Cet encombrement s'avère encore plus gênant et plus dangereux pour les personnes âgées, les personnes accompagnées d'enfants, avec ou sans poussette qui doivent descendre sur la rue pour contourner l'obstacle. que faire pour lutter contre ce sans gêne, ce manque de civisme ? »*

Votre interrogation est pertinente : le sans gêne, le manque de civisme obligent les collectivités à prendre des dispositions, parfois coûteuses, pour assurer la sécurité... Outre les barrières métalliques ou les plots (mais on ne peut pas en mettre partout) qui « interdisent » le stationnement sur les trottoirs, le Policier Municipal, après avertissement (voir la note ci-après), est chargé d'appliquer le Code de la Route.

Note : « Madame, Monsieur, Depuis quelques jours, j'ai pu constater que votre véhicule est stationné sur le trottoir réservé aux piétons. Ce stationnement est interdit par le Code de la Route. Le présent constat doit être considéré comme un avertissement. En cas de nouvelle infraction vous êtes passible, selon la réglementation en vigueur, d'une amende de 2ème classe de 35 euros. **Comptant sur votre compréhension et votre civisme.** »

Le Policier Municipal

### .Lettre de Madame GRAVIOU – 122 route de Kérariou

*« Nous avons été très contents d'avoir un nouveau trottoir mais lorsqu'il pleut il subsiste une grosse flaque d'eau devant nos deux portes. Celle-ci apporte également un peu de boue. Peut-être cela provient-il d'un défaut de construction de la route ? Les passants risquent malheureusement d'être éclaboussés aussi. Nous avons déjà signalé aux services techniques »*

Il s'avère que cette rétention d'eau provient d'un mauvais profilage de la chaussée lors des travaux d'aménagement de la rue de Kérariou, aussi j'ai demandé à l'entreprise attributaire Bourgeois-Pichard de faire le nécessaire pour évacuer cette eau (piège à eau supplémentaire) dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Bernard COJAN

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....